



Commanditaire de l'événement
 TruShield Insurance

+FRANCHISER VOTRE ENTREPRISE

Inscrivez-vous
aujourd'hui !

Séminaire d'affaires

ACF
Association Canadienne
de la Franchise™

EN COLLABORATION AVEC LE
 COF
Conseil québécois de la franchise

Les sujets que vous verrez :

Que se passe-t-il exactement dans l'environnement de la franchise canadienne? Tendances et développements récents

Assurez-vous d'attirer le meilleur ! Stratégies de marketing pour les franchisés potentiels

N'oubliez pas la loi ! Le côté légal du franchisage et comment éviter les pièges.

L'argent est toujours un problème ! Financer la franchise et traiter avec les banquiers

Est déjà passé par là ! Les expériences d'un franchiseur ainsi que les hauts et les bas auxquels vous pouvez vous attendre.

Les conférences sont données par : un représentant financier, un franchiseur, un avocat en droit des franchises, un consultant en franchise, un modérateur.

Opportunité de questions et réponses à la fin de la session.

PAR COURRIEL OU TÉLÉCOPIEUR
 ENVOYEZ VOTRE FORMULAIRE
 D'INSCRIPTION À L'ATTENTION DE :

 Marija Thimio
Association canadienne
de la franchise

116-5399 Eglinton Avenue West,
 Toronto, (Ontario) M9C 5K6
 Courriel : mthimio@cfa.ca
 Téléphone : 1-800-665-4232 poste 246
 Télécopieur : 416-695-1950

Montréal, Québec (Ce séminaire sera seulement en français)

Le lundi 15 janvier 2018 de 9h00 à 15h00

Chez Fasken Martineau DuMoulin

800 Rue du Square-Victoria, Suite # 3700

ATTENTION : propriétaires d'entreprise

En tant que stratégie de croissance, la franchise vous permet de gagner des parts de marché en augmentant vos points de ventes. Comparé à d'autres modèles d'expansion d'entreprise, le franchisage vous permet de vous développer plus rapidement avec un capital minimal puisque l'investissement au niveau de l'unité est couvert par vos franchisés.

La croissance de votre marque ne sera pas limitée à une ou deux villes – la franchise offre la possibilité d'avoir une multitude d'unités à travers le monde.

+ Découvrez comment franchiser votre entreprise.

+ Apprenez à rivaliser efficacement avec vos plus grands concurrents.

INSCRIPTION :

Pré-inscription d'ici le 14 janvier: 249 \$^{+14.975% TAXE}

Prix régulier: 299 \$^{+14.975% TAXE}

Membres de ACF / CQF: 125 \$^{+14.975% TAXE}

L'inscription comprend : petit-déjeuner léger et déjeuner, ensemble de ressources pour vous aider à construire votre franchise et 2 laissez-passer GRATUITS au Salon de la Franchise (sur réception des informations du contact et du paiement, l'ACF vous enverra directement les laissez-passer).

Vous voulez en savoir plus sur le franchisage? Restez informé en vous inscrivant à nos courriels « de masse » :

Veuillez m'abonner à Franchise E-News, le bulletin électronique gratuit de l'ACF / ou visiter le site web du CQF au <http://cqf.ca/>

Veuillez partager mes coordonnées avec les conférenciers et commanditaires de la séminaire franchiser votre entreprise.

Nom : _____ Compagnie : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

Mode de paiement : *chèque* Carte de crédit : *Visa MasterCard Amex*

Montant : _____ \$ N° de carte : _____ Expiration : _____

Nom du titulaire : _____ Signature : _____

ANNULATION DE L'ENREGISTREMENT ET POLITIQUE DE SUBSTITUTION

Tous les prix sont indiqués en dollars canadiens. Numéro d'enregistrement de la TPS R122972920. Toutes les annulations doivent être envoyées par écrit à l'Association canadienne de la franchise. Les remboursements complets moins des frais d'administration de 30 \$ seront effectués sur les annulations reçues au plus tard le mardi 2 janvier 2018. Les annulations après cette date ne seront pas remboursables ou créditées, mais peuvent être transférées à une autre personne de la même compagnie pour cet événement. Les sponsors et la gestion de l'événement se réservent le droit d'apporter les modifications nécessaires à ce programme. Tous les efforts seront faits pour garder les présentations et les conférenciers représentés. Cependant, des circonstances imprévues peuvent entraîner la substitution annulation d'un sujet de présentation ou d'un orateur. L'ACF se réserve le droit d'annuler l'événement, la responsabilité sera limitée à l'inscription.